



Info Village

Bulletin n° 69 - Décembre 2024

Vœux du Maire **INVITATION**

*Afin de célébrer la nouvelle année
tous les Saint-Brissonnais
sont conviés à un vin d'honneur
qui aura lieu à l'Espace Séguier
de Saint-Brisson-sur-Loire,
vendredi 10 janvier 2025 à 18h30*

Le Maire

Mot du Maire



Mes chers concitoyens

Il est d'usage, à cette époque de l'année de se souhaiter le meilleur.

Oui, mais il y faut une condition : l'oubli...

Oublions notre monde d'aujourd'hui, la guerre au Vietnam, en Palestine, en Syrie, la politique de notre pays qui tourne au Vaudeville, le radicalisme, l'immigration, le réchauffement climatique, la menace du chômage, la désertification.

Oui, oublions résolument ces nuages noirs et pensons au soleil qui demain brillera à nouveau, et souhaitons-nous le meilleur, pour nous, notre famille, nos amis.

Ce sont les vœux que je formule pour chacun d'entre nous.

Claude Pléau

Informations Municipales

MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert au public les lundis, mardis, jeudis de 14h à 17h30, vendredis de 14 h à 16h30 et le mercredi de 9h à 12h et 14h à 17h30. Tél. : **02-38-36-70-07**.

SYNDICAT DES EAUX DE ST BRISSON/ST MARTIN :

Contact par mail ou par courrier. siaepstbrisson@orange.fr

Monsieur le Président du SIAEP Mairie 22, rue d'Autry 45500 SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE
ou par téléphone au **06-79-36-07-52 SEULEMENT ET SEULEMENT EN CAS D'URGENCE**

Bureau ouvert :

Les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h30 et les vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Fermeture du samedi 21 décembre 2024 jusqu'au 3 janvier 2025

Les horaires d'ouverture sont : le mercredi de 15h à 17h - le samedi de 10h à 12h.

ECOLES - Saint-Brisson-sur-Loire

Primaire : **02 38 36 76 51**

- Saint-Martin-sur-Ocre

Primaire : **02 38 36 75 25** - Maternelle : **02 38 36 73 75**

EGLISE DE SAINT-BRISSON : Presbytère : **02 38 67 19 77**

LES NUMEROS D'URGENCE

SECURITE : - Gendarmerie : **02 38 05 11 30** ou **17** - Police Municipale : **02 38 67 21 84**
- Pompiers : **18**

SANTE : - Hôpital de Gien : **02 38 29 38 29** - Polyclinique J. d'Arc : **02 38 35 31 24**
- Centre anti-poison : **02 47 47 47 47** (Tours) - SAMU : **15**

MENAGER : E.D.F. dépannage : **09 73 04 54 05** - Urgence
GDF dépannage : **0800 47 33 33** - Sécurité gaz urgence
ORANGE : **39 00** - Assistance technique

TRANSPORT : SNCF : **36 35** - Agence Rémi Centre Val de Loire : **02 47 31 14 00**

DIVERS : Violences conjugales : **3919** - Drogue Info Service : **0800 23 13 13** - Enfance maltraitée : **119**
Sida Info Service : **0800 840 800** - Association Aide à Domicile : **02 38 67 62 11**

ETAT CIVIL

MARIAGES :

Elodie MULLARD et Alexandre GACHET
Valentin DRUART-GLORIEUX et Marianne PRIEUR
Florian MONTMÉAT et Estelle VICAUD
Corantin ANATOLE et Deborah CASADÉI

DECES :

Monique CORMIER, 95 ans
Robert de BRAUWER, 87 ans
Alain GOBIN, 82 ans
Denis RICHARD, 63 ans

NAISSANCE :

Giuliana TAMPONI MICHOUX.

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Les concessions arrivées à échéance en 2021 pourront être renouvelées ou non par le fondateur de la concession ou par ses ayants-droits.

A défaut, le terrain concédé pourra être repris par la commune deux ans après la date d'échéance.

Merci de contacter le secrétariat de mairie pour tous renseignements : **02-38-36-78-83**

AFFAIRES MILITAIRES

Les **jeunes hommes et jeunes filles** sont tenus de se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent l'âge de **16 ans**. Ces personnes devront se munir du livret de famille de leurs parents.

NOTRE BULLETIN MUNICIPAL PARAÎTRA QU'UNE FOIS PAR AN EN DECEMBRE

Conseils Municipaux

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR :

1. Travaux de rénovation thermique des logements VALLOIRE HABITAT situés au 1 rue du four banal : demande de report du terme du bail emphytéotique.
2. Travaux de rénovation thermique des logements VALLOIRE HABITAT situés au 1 rue du four banal : demande de garantie d'emprun.
3. Renouvellement de la convention de mise à disposition des biens meubles au profit de Monsieur Lancelot GUYOT ou pour lui la SCI « TOUS AU CHATEAU ».
4. Paiement des prix des maisons fleuries 2024.
5. Compte-rendu du jugement du tribunal administratif d'Orléans relatif à l'élection d'un délégué au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/St Martin.
6. Demande de subvention exceptionnelle et complémentaire par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/St Martin
7. Rapport d'activité 2023 du Syndicat d'Intérêt Scolaire de Saint-Martin/St Brisson.
8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement en 2023.
9. Rapport d'activité 2023 de la Communauté des Communes Giennoises.
10. Compte rendu des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipa.
Questions diverses.

1 - TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS VALLOIRE HABITAT SITUES AU 1 RUE DU FOUR BANAL : DEMANDE DE REPORT DU TERME DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

2 - TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS VALLOIRE HABITAT SITUES AU 1 RUE DU FOUR BANAL : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- REFUSE d'octroyer des garanties d'emprunts auprès de VALLOIRE HABITAT pour les travaux de rénovation thermique de 12 logements situés au 1 rue du Four banal pour la somme 192 685€ et 265 759€ soit un total de 458 444€ (emprunt sur 25 ans avec un différé de 24 mois).

3 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES AU PROFIT DE MONSIEUR LANCELOT GUYOT OU POUR LUI LA SCI « TOUS AU CHATEAU ».

4 - PAIEMENT DES PRIX DES MAISONS FLEURIES 2024

Il est rappelé que pour récompenser les efforts fournis par les administrés qui fleurissent leur habitation et ainsi contribuent à embellir la Commune de Saint-Brisson/Loire, un prix des maisons fleuries est attribué chaque année.

Aussi, pour l'année 2024, à l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à 50 lauréats, des prix allant de 12.75€ à 21.25€ chacun, soit une somme totale de 739.50€.

5 - COMPTE-RENDU DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS RELATIF A L'ELECTION DU MEMBRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE ST BRISSON/ST MARTIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération du 29 avril 2024 relative à l'élection d'un membre auprès du SIAEP suite à la démission du Président, a fait l'objet d'un déféré par Madame la Préfète du Loiret en date du 14 mai 2024 auprès du Tribunal administratif d'Orléans.

En effet, lors de cette séance de conseil municipal, 10 conseillers étaient présents et 2 conseillers avaient donné procuration. Le nombre de votants s'élevait donc à 12. Au 1^{er} tour de scrutin, ont été décomptés 10 bulletins blancs, 1 enveloppe vide et un vote. Un seul suffrage ayant été exprimé au 1^{er} tour, la majorité absolue était donc atteinte à compter d'une voix. Cette voix ayant désigné Mme Laure CROTTÉ, celle-ci était donc élue avec 100% des suffrages exprimés. Or, le 2^e tour de scrutin a été organisé, puis un 3^e tour, à l'issue desquels il a été décompté successivement 8 enveloppes vides et 4 bulletins blancs, puis 2 enveloppes vides, 6 bulletins blancs, une voix pour M Claude PLÉAU, une voix pour Mme Laure CROTTÉ et une voix pour Mme Line FLEURY. A l'issue du 3^e tour, M Claude PLÉAU a été désigné délégué titulaire par application de la règle du plus âgé (démission remise à M le Vice-Président du SIAEP le 3 mai 2024).

Aussi, le Tribunal Administratif d'Orléans décide par jugement du 9 juillet 2024 (audience du 20 juin 2024) :

- L'élection de M Claude PLÉAU en qualité de délégué titulaire représentant la Commune de St Brisson/Loire au sein du SIAEP de St Brisson/St Martin est annulé.
- Mme Laure CROTTÉ est proclamée élue en qualité de déléguée titulaire représentant la Commune de St Brisson/Loire au sein du SIAEP de St Brisson/St Martin.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal PREND ACTE du jugement du Tribunal administratif d'Orléans.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET COMPLEMENTAIRE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE ST BRISSON/ST MARTIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/St Martin rencontre des difficultés financières et a sollicité en début d'année les 2 Communes membres pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000€ par Commune.

Aussi, par délibération du 18 mars dernier, le conseil municipal a accepté à titre exceptionnel de verser une subvention de 20 000€ au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/St Martin afin de lui permettre d'équilibrer son budget de fonctionnement 2024 et éviter une hausse excessive du prix de l'eau.

La Commune de St Martin/Ocre a également accepté de verser une subvention exceptionnelle de 20 000€.

Or, le budget 2024 du SIAEP n'a pas été voté dans les délais prévus par la réglementation soit avant le 15 avril 2024.

Madame la Préfète du Loiret a ainsi été amené à saisir la Chambre Régionale des Comptes (CRC) du Centre Val de Loire pour la non adoption du budget du SIAEP.

La Chambre Régionale des Comptes a proposé un règlement du budget primitif 2024 du SIAEP lequel a été adopté par le conseil syndical du 18 juillet dernier :

- Diminution des dépenses de fonctionnement
- Augmentation du tarif de l'eau
- Demande de subventions auprès des Communes membres

Le tarif de l'eau sera voté par le Conseil Syndical avant la prochaine facturation (relevés en octobre 2024).

Aussi, Monsieur le Président du SIAEP sollicite le versement d'une subvention complémentaire de 20 000€ auprès de chaque Commune.

M. le Maire précise que si le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention au SIAEP, le versement de celle-ci sera subordonnée à une augmentation substantielle du prix de l'eau, conformément aux prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes du 11 juin 2024 (cf. page 5) à savoir 2.38€/m³ puis 3.22€/m³ au 2^e semestre 2024.

En effet, en tant que Président du SIAEP, Monsieur PLÉAU avait proposé d'augmenter le prix du m³ d'eau à 2.53€, afin de proposer un budget équilibré. Aucun membre du Conseil Syndical du SIAEP n'a accepté cette proposition d'où la démission de M. PLÉAU.

M. Cédric CHAUVETTE demande l'origine des problèmes du SIAEP : M. PLÉAU explique que le réseau est vieillissant, que des mises en conformité ont dû être réalisées, remplacement de 2 pompes pour 50 000€ et des coûts qui augmentent (curage des boues pour 35 000€...).

M. CHAUVETTE demande qui est le Président du SIAEP. M. PLÉAU répond qu'il s'agit de Monsieur Philippe LABBE de St Martin/Ocre ; Mme Laure CROTTÉ est vice-Présidente.

M. CHAUVETTE confirme qu'il faut rétablir la situation avant le transfert à la Communauté des Communes Giennoises au 1^{er} janvier 2026.

Madame CROTTÉ informe qu'il n'y aura cette année qu'une seule facturation et que les relevés se feront en octobre.

M. PLÉAU informe l'assemblée que cette demande de subvention, non prévue au budget, sera prise sur le fonds de roulement.

M. Cédric CHAUVETTE alerte sur le fait que la Dotation Générale de Fonctionnement devrait diminuer en 2025.

Madame Line FLEURY souhaite que les administrés soient informés de cette hausse des tarifs et de la qualité de l'eau concernant les CVM (bulletin municipal...).

Mme CROTTÉ confirme que cela est prévu.

M. PLÉAU demande à M. CHAUVETTE ce qu'il en sera du SIAEP au 01/01/2026.

M. CHAUVETTE informe que la décision incombera au conseil communautaire à savoir de garder ou dissoudre le SIAEP.

M. PLÉAU demande à M. CHAUVETTE si le SIAEP pourrait jusqu'au 31/12/2025 faire une délégation de service public.

M. CHAUVETTE répond que cette question revient au Président du SIAEP.

M. PLÉAU informe au le Conseil Municipal de St Martin en séance du 9 septembre dernier a accepté à la majorité d'octroyer une subvention de 20 000 au SIAEP à titre exceptionnel.

Avant le vote, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conditions de versement de la subvention au SIAEP à savoir l'augmentation substantielle du prix de l'eau conformément au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle sur l'exercice 2024 de 20 000€ au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de St Brisson/St Martin
- DECIDE que le versement de celle-ci sera subordonné à une augmentation substantielle du prix de l'eau, conformément aux prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes du 11 juin 2024 (cf. page 5) à savoir 2.38€/m³ puis 3.22€/m³ au 2^e semestre 2024.

7 - RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT D'INTERET SCOLAIRE DE ST MARTIN/ST BRISSON

8 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN 2023

9 - RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

**10 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est tenu à rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil :

1 – Bien soumis au droit de préemption pour lesquels la Commune a renoncé à exercer son droit :

- ZL25 - 14, rue des Martins
- AD 21-24 - 43, rue de Gien AD 846-399 1 Bis et 3, route d'Autry
- AD 394 - 5, rue du Colonel Chevreau
- ZI 5 - Rue des Dames (Les Ruets)
- ZO 158 - 115, rue des Jours
- ZO 24-200 - 52, chemin de la Cour d'en Bas
- ZL 68 - 5, rue du Pont d'Ozion

Cérémonie du 11 novembre 2024

La cérémonie du 11 novembre 2024 commémorant l'Armistice de 1918 marquant la fin de la Première Guerre Mondiale s'est déroulée avec une bonne participation de nos administrés. Les Maires de Saint-Brisson-sur-Loire et Saint-Martin-sur-Ocre, la Fanfare de l'Ocre, plusieurs portes drapeaux ainsi que Monsieur Mothes étaient présents.



Repas de nos Anciens

Dimanche 17 novembre 2024, 61 personnes ont participé à ce repas offert par la commune aux plus de 70 ans.

L'animation était assurée par **Monsieur LAZOORE**, bien connu dans notre département. Le déjeuner préparé par « **Entre Loire et Sologne** » a ravi les papilles de nos convives.

Notre Maire, présent, a même esquivé quelques pas de danse.

Pour ceux qui n'ont pu répondre à l'invitation, un colis sera distribué prochainement.



*Kir Pétillant
et son Assiette Gourmande*

*Gaufre de Pommes de Terre,
Salade Verte,
Gésiers de Canard Confits,
Tomates Cerises, Noix
Magret de Canard Fumé*

*Le Colonel
(Sorbet au Citron Vert arrosé de Vodka)*

*Noix de Jambon Marinée
au Miel et à l'Orange,
Sauce à la Graine de Moutarde
Gratin de Légumes
Mousseline de Panais*

Assiette de Salade et Fromage

*Ananas Rôti aux Épices
Ile Flottante à la Vanille,
Coulis Exotique,
Eclats de Tuiles Croustillantes.*

*Vins :
Sauvignon Blanc
"Cave des Neuf Clés"
Côte du Rhône Rouge
Domaine "Les Fouquières"
Café*



Téléthon

Cette année, il faisait froid mais la bonne humeur était présente ; Nous avons la présence d'un stand de l'Association de modélisme radiocommandé, nouvelle association dans notre commune, du Club Canin, et de la fanfare de l'Ocre.

La vente de vin chaud, de café, brioches enfin tout était réuni pour une bonne matinée de dons et de rencontres sympathiques.

Merci à tous nos bénévoles.



Fanfare de l'Ocre

Clairons, cors, trompettes, tambours, cymbales, et grosse caisse sont les principaux instruments qui composent cette formation musicale depuis 1972.

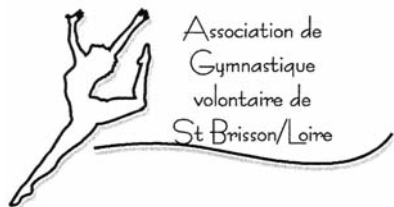
Il n'est pas nécessaire de connaître le solfège pour jouer de l'un de ces instruments.

Les répétitions ont lieu le vendredi à 20h à la salle de sport de St Brisson sur Loire.

Contacts : **chef de musique : 0670361672** **Président : 0672112367**



Gymnastique volontaire



L'année 2024 se termine
et l'Association se porte bien !
Outre les habitués et nombreux adhérents,
de nouvelles adeptes nous ont rejoint
afin de tester et adopter
une activité physique adaptée à tous.

Josette, animatrice dynamique
et pédagogue combine renforcement musculaire,
abdominaux, mobilité articulaire,
exercices ludiques de mémoire,
d'équilibre et étirements à base de stretching.

Lutter contre la sédentarité et apporter un vrai
lien social dans une ambiance musicale
chaleureuse et décontractée, telle est la devise
de notre Association de Gymnastique.

Vous pouvez rejoindre notre groupe hommes,
femmes, ados, et tester 2 cours gratuits.

Contacts : 06 37 08 22 67 / 06 07 22 97 08

L'entretien physique se poursuit par une marche
hebdomadaire le jeudi d'environ 2h aux
alentours proches. Tout nouveau marcheur est
le bienvenu !

Toujours d'actualité, la marche suédoise à
bâtons munis de ressorts : « Bungy-Pump ».
C'est une marche ludique et dynamique alliant
le renforcement articulaire tout en amortissant
les chocs musculaires. 2 jours par semaine pour
tester cette marche : mercredi et samedi de
9h30 à 11h30.

Contacter Josette : 06 61 11 58 37



Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Art Patrimoine et Société

AP&S
Art Patrimoine & Société

Association Art Patrimoine et Société de Saint-Brisson-sur-Loire

Encore un magnifique succès pour la 35^e édition
du Salon d'Art Contemporain !

**SALON
EUROPÉEN
D'ART
CONTEMPORAIN
2024**

**Saint-Brisson
sur-Loire**

Du 26 octobre au 11 novembre s'est tenue à l'Espace Séguier la 35^e édition du Salon Européen d'Art Contemporain organisé par l'association Art Patrimoine et Société (APS) qui fêtera son sixième anniversaire dans quelques semaines.



Au début, ce salon n'était qu'une exposition de peintres et de productions artisanales locaux pour devenir depuis quelques années, grâce à l'impulsion de bénévoles très actifs une manifestation artistique reconnue nationalement par de grands noms de la peinture et de la sculpture contemporaines qui acceptent d'y participer.

Le millésime 2024, a été encore le fruit d'une sélection rigoureuse d'artistes, peintres, sculpteurs représentant toutes les tendances, du figuratif à l'abstrait, sélectionnée par Jean-Michel Évezard et « mis en musique » par une équipe motivée de Saint-Brissonnais et autres amis des villages voisins.

Cette édition se veut également l'occasion de présenter en région Centre-Val de Loire quelques grands mouvements picturaux de l'art qui ont peu l'occasion de voyager dans nos contrées. Après les œuvres de Picasso présentées en 2022 pour célébrer le 50^e anniversaire du décès de l'artiste, nous avons choisi pour cette édition 2024 de saluer le centenaire du premier Manifeste du Surréalisme, d'André Breton, en exposant quelques œuvres d'un représentant de ce mouvement, André Masson (1896-1987).



De même, nous avons présenté un des plus grands artistes d'origine chinoise, grand maître de l'encre de la seconde moitié du XX^e siècle, décédé en 1991, T'ang Haywen, dont les toiles sont internationalement appréciées et dont les plus importantes sont exposées au Musée Guimet de Paris.

Traditionnellement un Prix du public a été décerné à Élise Piogier pour ses peintures très originales à la cire d'abeille dans laquelle sont inclus les pigments colorés, et à Alain Sicouly pour ses sculptures en cuivre modelé et soudé dont le Retour de Don Quichotte qui s'imposait au centre de l'Espace Séguier.

Une matinée spéciale a été réservée aux élèves de l'école de Saint-Brisson. Les classes de cours préparatoire et CE1 de mesdames Amandine Pineau et Nathalie Flahaut ont été très attentives aux explications données sur les techniques de peinture présentées.



Signalons également que le Prix du Conseil départemental a été décerné à Paquita Madrid pour son tableau La Rochelle, tableau acquis par le Conseil départemental pour enrichir le fonds d'art contemporain du département du Loiret.



La même Paquita, assura une démonstration de peinture au couteau en invitant les plus téméraires à manier l'outil sous sa conduite experte. Le tableau ainsi réalisé, une reproduction d'un paysage méditerranéen, a été offert à l'APS par l'artiste, un tableau dont nous reparlerons prochainement !

Le vernissage de l'exposition, animé par Jean-Michel Evezard, commissaire du salon, en présence de la plupart des artistes et de Line Fleury, maire-adjoint de Saint-Brisson, conseillère départementale, représentant Marc Gaudet, président du Conseil départemental, Francis Cammal, maire de Gien et président de la Communauté des communes giennoises, et quelques conseillers municipaux de Saint-Brisson, Cédric Chauvette, Jean-Pierre Gros et Laure Crotté. Ce vernissage a été suivi d'un diner regroupant plus de soixante-dix personnes dans la Salle Sainte-Solange du village.



Attention : ne ratez pas le train du samedi 25 janvier 2025 à 18h00 en gare de Saint-Brisson-sur-Loire !...

Une date à retenir : **le samedi 25 janvier 2025**, à 18h00, soirée théâtre avec la compagnie **Le Strapontin** qui jouera une pièce originale de Julien Lefebvre, "**Les voyageurs du crime**". Une histoire policière passionnante à bord du train L'Express d'Orient où interviennent des personnages comme le romancier Arthur Conan Doyle (Le créateur de Sherlock Holmes...). L'enquête s'annonce difficile et les voyageurs vont aller de surprises en surprises durant une nuit de mystères, de meurtres et d'aventures ! L'entrée au spectacle est libre. Participation volontaire « au chapeau » au bénéfice des artistes.

Pour vous remettre de vos émotions, le spectacle sera suivi, comme c'est la tradition, d'un diner organisé par l'APS dans l'Espace Séguier. Les réservations sont reçues dès maintenant et, **au plus tard, le 15 janvier 2025**, soit (de préférence) par mail à aps.saintbrissonsur-loire@orange.fr, soit par téléphone au 02 38 36 72 84 (Monique Barret), 02 38 67 15 16 (Denise Bongibault). (Prix 25 € pour les membres de l'APS, et 30 € pour les autres participants).

À très bientôt. Nous vous souhaitons un bon Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Christian Auger (Président de l'APS)



Association des parents d'élèves

St Martin - St Brisson

Nous avons besoin de vous !

Notre Association permet d'organiser des événements et actions tout au long de l'année pour les enfants du regroupement scolaire.



ape.stmartin.stbrisson@gmail.com



Association de Chasse de Saint-Brissson-sur-Loire

La Société de Chasse de la commune de Saint-Brissson regroupe une vingtaine d'adhérents qui pratique la chasse au petit gibier (faisan, perdrix, lièvre, bécasse, pigeon...) en individuel le dimanche et les jours fériés entre la mi-septembre et la fin janvier sur un territoire d'un millier d'hectares composé de zones boisées et de plaine.

La chasse au grand gibier (sanglier et chevreuil) y est également pratiquée mais uniquement en battues collectives presque exclusivement les samedis durant la période d'ouverture.

La société de chasse est ouverte à tous les habitants de la commune titulaire du permis de chasser, mais d'autres personnes extérieures à celle-ci sont également les bienvenues.



Association Sainte Solange



14, rue des Martins
45500 Saint-Brisson-sur-Loire

L'association Sainte Solange a connu une année 2024 riche. Comme indiqué dans le précédent article au début de l'été, nous avons poursuivi l'aménagement de la salle et

du parc ; les nouveaux sanitaires sont désormais complètement opérationnels. De nombreux projets restent bien sûr sur la table (refonte de la cuisine, construction d'un sas à l'entrée de la salle...), que nous mettrons en chantier au fur et à mesure que nos moyens financiers nous le permettront.



*Une salle pleine de monde... et de chaleur
Repas couscous du 20 octobre*

La journée du 15 août a, pour cette deuxième édition, tenu ses promesses, même si nous pouvons regretter que les plus jeunes n'aient pas été plus nombreux. Le temps était en tout cas plus clément qu'en 2023. Enfin, 165 convives avaient répondu présents à notre invitation pour le repas couscous le 20 octobre dernier, dans une ambiance toujours aussi conviviale et chaleureuse. Un grand merci à tous les participants et aux bénévoles de l'association.

Pour l'année 2025, voilà nos principaux rendez-vous :

- Assemblée générale le **jeudi 30 janvier à 17h** (réunion ouverte à tous, adhérents et... futurs adhérents),
- Repas choucroute le **dimanche 2 mars**,
- Repas jambon grillé le **dimanche 29 juin**,
- Messe à la grotte le **vendredi 15 août** (Assomption), suivie du verre de l'amitié et petite restauration à l'espace Sainte Solange,
- Repas couscous le **dimanche 19 octobre**.

Toutes ces activités, hormis la messe au matin du 15 août, se déroulent à l'espace Sainte Solange, 14 rue des Martins. Merci de penser à réserver bien à l'avance pour les repas.

Bonnes fêtes à tous et meilleurs vœux pour l'année à venir !



***Les réalisations de l'année
des nouveaux sanitaires***



*et une rampe d'accès pour les
personnes à mobilité réduite*

Pour faire rentrer quelques sous précisément, mais aussi pour le plaisir de se retrouver autour de bons repas, nos animations ont une fois encore rencontré un franc succès. Le soleil est revenu juste à temps le 29 juin pour sécher le terrain et nous permettre de partager le jambon grillé en plein air ; nous avons une pensée pour nos amis, de Châtillon-sur-Loire notamment, qui n'ont pu se joindre à nous suite aux intempéries de la veille.



*L'envers du décor : nos bénévoles en pleine action !
Les hommes aux fourneaux... les dames au service*

Education et Sport Canin

Les clubs d'éducation et d'utilisation canins sont des associations sans but lucratif déclarées et régies par la loi 1901.

Ils intègrent la cynophilie française par leur affiliation à une société canine territoriale, elle-même affiliée à la Société Centrale Canine (SCC), ils peuvent pratiquer plusieurs disciplines sportives.

Leurs rôles : assurer l'éducation de base et la formation des maîtres sans but de compétition ;
mettre en valeur les qualités de travail des chiens suivant les aptitudes de leur race ;
développer et promouvoir les disciplines homologuées par la SCC.

Le club : il est affilié à l'Association Canine Territoriale du Centre Val de Loire (ACTCVL), il est situé Rue Les Martins à St-Brisson-sur-Loire sur un terrain loué à la municipalité.

Il compte actuellement une soixantaine adhérents qui viennent de différents villages du Loiret, du Cher et de la Nièvre.

Ses activités : des cours de **Socialisation et d'Education Canine** tous les samedis à partir de 15h par des moniteurs et entraîneurs diplômés par la SCC.

Il est habilité par la Préfecture du Loiret par l'intermédiaire de moniteurs à dispenser la formation **"Attestation d'Aptitude pour les maîtres de chiens catégorisés"**.

De nombreuses équipes (conducteur et chien) du club sont présentes dans des concours :

- de **ring** (quinze équipes) qui est une activité sportive qui combine exercices d'obéissance, de saut et de défense ;
- d'**obéissance** (cinq équipes) qui est une discipline sportive ouverte à tous les chiens qui au travers de différents exercices mettent en valeur l'agilité, l'intelligence et le comportement coopératif des chiens ;
- d'**expositions canines de beauté** ;

où les équipes figurent très souvent dans les meilleurs places.

Cinq équipes avec 7 chiens sont habilitées **Chiens Visiteurs** plus une équipe avec un chien d'un autre club en renfort.

Elles visitent une quinzaine d'institutions pour personnes âgées et/ou handicapées.

Une personne est habilitée **Prévention Accident Chiens-Enfants (PACE)** pour dispenser des informations sur l'Approche du Chien aux enfants.

En 2024 :

Deux équipes ont participé au Championnat de France de Ring.

Deux équipes ont participé au Grand Prix de France d'Obéissance et une a fini à la 3^e place en classe 1.

Parce que vous aimez votre chien ;

Parce que vous souhaitez passer des moments agréables en sa compagnie ;

Parce que vous voulez lui donner une bonne éducation dans une ambiance conviviale et sportive ;

Parce que vous voulez pratiquer un sport canin (obéissance, ring) ;

Parce que vous voulez pratiquer une activité canine (Exposition de Beauté, Chien Visiteur) ;

ALORS VENEZ NOUS REJOINDRE !!!

Présidente : Mme Valérie AUBRY

La Lombarderie - 45500 St MARTIN SUR OCRE - Tél. : 02 38 36 73 64

Mail : escsaintbrissonnais@orange.fr

Site internet : <http://escsaintbrissonnais.fr>



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La Communauté des Communes Giennoises a mis en place deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui sont déployées sur les 11 communes de la Communauté des Communes Giennoises.

L'OPAH permet de soutenir et d'apporter aux habitants des aides sur des aspects techniques et financiers de leurs projets de travaux de rénovation énergétique de leur habitation sous forme de subventions.

L'OPAH s'adresse aux propriétaires occupants sous condition de ressources, aux propriétaires bailleurs sous condition de conventionnement des loyers pour une durée de 6 ans, ainsi qu'aux parties communes des copropriétés occupées par des propriétaires occupants.

Pour l'année 2024, les dossiers validés ont été subventionnés en moyenne à hauteur de 87 % du montant TTC des travaux.

La Communauté des Communes Giennoises vous informe

OPAH
OPÉRATION
PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT

+
RENOUVELLEMENT
URBAIN

LA COMMUNAUTÉ DES
COMMUNES GIENNOISES
VOUS ACCOMPAGNE
DANS VOS PROJETS
DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

La CDCG vous accompagne dans votre projet

INFOS :
opah@cc-giennoises.fr
02 38 29 32 88

C.D.C.G.
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

Loiret

Agence
Nationale
de l'Habitat

Loire future
legiennois.fr

Les OPAH ont débuté le 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 5 ans.

Cet accompagnement est offert par la Communauté des Communes Giennoises et ouvert à tout propriétaire du territoire.

Pour plus d'informations :

opah@cc-giennoises.fr
02 38 29 32 88
legiennois.fr

Association des Fêtes du Village

L'Association des Fêtes du Village de Saint-Brisson-sur Loire, c'est reparti !

Le 15 novembre 2024 s'est déroulée une Assemblée générale extraordinaire de l'Association des Fêtes du village de Saint-Brisson-sur-Loire qui a pour but de procurer des distractions aux Saint-Brissonnais et d'animer le village.

N'étant plus active depuis une dizaine d'années un groupe s'est constitué afin de la reprendre :

Anne-Sophie PARIS, Présidente,
Romain PRUGNOT, Vice-Président,
Valérie BOUCHARD, Trésorière et Thierry CHAFFAL, son adjoint,
Corinne DENTEL, Secrétaire et Charlène COLOMBET, son adjointe,
Mélanie BLOT, Sofie L'EAU et Bert TATUM, membres actifs.

ainsi qu'une dizaine de personnes souhaitant s'investir.

Le programme des animations est en cours de discussion. Nous espérons vous retrouver nombreux l'année prochaine.

L'Association cherche toujours à accueillir de nouveaux membres pour faire vivre ses projets des idées nouvelles, du temps à partager dans la mesure de ses possibilités.

Les personnes intéressées pour s'investir peuvent prendre contact via notre adresse :

assofetestbrisson@gmail.com



Dotation en bacs de collecte

Pour les communes de Saint-Brisson-sur-Loire, Saint-Firmin-sur-Loire, Cernoy-en-Berry et Pierrefitte-ès-Bois.

La distribution des bacs débute. Elle s'étalera sur plusieurs jours, voire semaines.

Des agents munis d'une accréditation signée par le Président du SMICTOM sont d'ores et déjà en train de déposer des avis de boîtage dans vos boîtes aux lettres. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

La société CONTENUR a pleinement la charge de cette distribution.

Pour tous renseignements, absences ou prise de RDV, merci de les contacter par téléphone au 02 55 99 15 54 ou par mail : contenur.giennois@gmail.com

Cette distribution est gratuite.

Le bac à ordures ménagères (couleur : gris anthracite) sera utilisable immédiatement. En revanche, le bac de tri (couverture jaune) sera utilisable lui à partir du 6 janvier 2025.

Plus que jamais, jetons moins, trions plus !

**Distribution de vos bacs
à ordures ménagères
et de tri **C'EST PARTI !****

**Nous interviendrons prochainement
dans votre commune**

**POUR TOUT
RENSEIGNEMENT :**
Tél : 02 55 99 15 54
Email : contenur.giennois@gmail.com

CONTENUR 



Meilleurs Vœux 2025

Réalisation de la Commission Municipale : Communication, Relations Humaines,
Promotion de la Commune.

Président : Claude Pléau. Vice-Présidente : Line FLEURY.

*Membres : Laure CROTTÉ, Thérèse MÉRANGER, Françoise THION,
Camille CARREAU, Patricia LEHAY, Sandrine DELESALLE,
Gérard HUSSLER, Luc MORIN*

Imp. Centrale - 45500 GIEN

Offert et distribué par la Municipalité dans tous les foyers de notre Commune